

**AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES  
(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE  
AGREES, CONSIGNATAIRES,  
IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)**

**N° 010/2025/OTR/CG/CDDI**

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que dans le cadre de la facilitation des échanges, les opérations de transit des véhicules à nu dans le SYDONIA s'effectueront également dans les bureaux et postes de douanes de Natchamba, Tindjassi, Kpékplémé et Danyi-N'Konta à compter du 23 juin 2025.

Le Commissaire Général, comptant sur le civisme fiscal de tous, invite les opérateurs économiques transitant par les bureaux et postes de douane sus-cités à se conformer aux dispositions du présent avis.

Fait à Lomé le 25 juin 2025

*Philippe Kokou B. TCHODJE*

**Le Commissaire Général p.i**